

LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 10 FEVRIER, 1846.

Histoire de la Semaine.

Allons donc ! mais ce n'est pas de l'histoire ; ça ne peut pas être. Ces événements confondent l'imagination, c'est un conte à dormir debout.

Nous avions voulu donner un sens il y a quelques jours à une lettre écrite par le colonel Grey, l'Adjudant-Général des milices du Bas-Canada, et adressée au colonel Holmes du 6e bataillon de la milice de Montréal.

La lettre en question a soulevé de longues, d'interminables discussions, une vraie tempête ; la publication du document s'est faite tumultueusement, et on ne sait pas encore qui a volé la lettre du colonel Grey, ou qui l'a communiquée au Pilote ; ce qu'on a pu savoir samedi dernier, c'est... nous vous le dirons en dix, quinze, vingt, cent ; vous ne le découvrirez jamais.

Ainsi il faut voir le dire ; c'est que cette lettre, ce général order, ce document, cette chose signée, "A. Grey" n'a pas de sens du tout, ne veut rien dire ; c'était bien la peine de multiplier des correspondances, d'écrire des articles de journaux, de se fatiguer, de s'ennuyer, de s'attrister, pour une petite lettre, qui à la fin, n'a pas le sens commun.

Est-ce que vous ne vous êtes pas aperçus, à la simple lecture, que c'était simplement un exercice dans le genre épistolaire diplomatique, officiel, public, privé et confidentiel.

Admettons que l'adjudant-général ait écrit, l'adjudant-général était dans un moment d'inspiration ; il fallait écrire, il fallait donc une lettre à un colonel ; une lettre sur quoi ? Sur la question du jour ; comme le jeune McKoon sur M. Drummond.

Comme McKoon, il voulait dire quelque chose, et ne pas trop dire ; il voulait faire de l'ambiguïté, il voulait entortiller sa phrase, de manière qu'on comptât sa pensée et qu'on ne la comprît pas ; il voulait enfin faire une lettre, comme il ne s'en fait pas tous les jours ; étonner son monde, par la beauté du style, la grandeur des idées et la profondeur des vues.

Il voulait encore que la lettre fut tout-à-fait privée, c'est-à-dire privée du jour de la publicité. Mais s'il a réussi à faire une lettre qui ne veut rien dire, en voulant tout dire, c'est fort heureux pour le public, qu'il n'ait pas été privé d'un document aussi intéressant.

Ordinairement quand la lettre sur l'Aspirin arrive ; ce n'est pas ainsi dans la fameuse lettre, l'Esprit ne vitifie pas la phraseologie bête de l'écrivain ; nous avons donc eu grand tort de mettre un sens quelconque aux phrases jetées sur le papier par un fonctionnaire public, un chef de département, sur une grande question d'intérêt général.

C'est ce que nous a dit la Gazette du Canada, de samedi dernier, qui contient une longue liste de nominations et de promotions dans la milice du comté de Montréal, et des autres comtés de la Province. La Gazette parle un langage simple et à la portée de tout le monde, et ces nouvelles listes nous disent sans ambiguïté, que l'organisation de notre milice, est encore complètement entre les mains et à la disposition du haut et puissant seigneur, qui cultive avec tant de succès, "l'art d'écrire des lettres qui ne veulent rien dire."

Tout cela est bien bel et bon, pour le quart-d'heure, mais vient le jour du danger, le jour du service actif, "le hour of need," et pour les soldats de vos bataillons, vous pourrez chanter, M. l'Adjudant Général : Vais-tu voir s'ils viennent, Jean !

Les Canadiens, les braves, honnêtes et loyaux sujets de Sa Majesté, ne serviront pas sous un grand nombre d'officiers actuels, et jamais, comme vous y allez aujourd'hui, vous n'aurez une milice disciplinée, et active et qui possèdera les éléments nécessaires pour acquiescer et maintenir la réputation des anciennes milices de 1812.

Nous vivons dans un siècle de réforme, quoiqu'on en dise. Les dernières nouvelles d'Europe sont pleines des progrès de ce génie réformateur de l'époque, qui fera tranquillement son tour du monde, quoiqu'on fasse pour l'arrêter. En Angleterre, la réforme ne respire rien, et les institutions les plus anciennes disparaissent aujourd'hui qu'elles ne sont plus en harmonie avec les nouveaux besoins des populations ; la surveillance du peuple, qui il y a quelques années, n'était qu'un vain mot, une théorie chimérique, est devenue une vérité, bien plus claire et évidente que la responsabilité ministérielle des gouvernements constitutionnels. Les temps sont durs ; et il faut à la masse de la population anglaise, une substance à bon marché et à la portée de ses moyens existants, il faut que le riche qui regorge de biens, abandonne une partie de ses grands revenus pour diminuer les impôts et laisser subsister le pauvre ; en vain l'aristocratie jette les hauts cris, en vain les grands propriétaires proclament les loix sur les céréales, la richesse, la force et le soutien de l'Etat, le peuple répond : "P'Etat c'est moi." La licite se forme, et les loix vont cesser. Après les corn-laws, ce sera un autre obstacle qu'il faudra renverser et enlever de vive force.

En France la réforme se propose elle-même les loix d'élection, les impôts directs, les abus de tous genres. Dans toute l'Europe, elle s'étend, et s'avance incessamment active et travaillante.

Aux Etats-Unis c'est un élément constitutif de l'état démocratique ; il n'y a qu'ici dans les colonies que la réforme n'avance pas, nous sommes dans une ornière profonde, et Dieu sait quand nous en sortirons.

Occupés la plupart du temps de divisions intestines, de dissensions nationales, nous oublions qu'il y a, qu'il devrait y avoir, des intérêts canadiens. Aussi il y a sur le dos du peuple de lourds

fardeaux, que nous n'essayons pas de renverser pour Palléger.

Parmi eux il n'en est peut-être pas de plus écrasant, de plus illégitimes, de plus injuste, que le Département de la poste. Ce département est sous le contrôle du gouvernement impérial, et est administré en Canada d'une manière incroyable, calculée pour enrayer tout le monde, arrêter les progrès de la civilisation, qu'il devrait avancer au lieu de retarder.

Le gaspillage des deniers prélevés sur le peuple canadien par ce département, égale à peu près la mal administration des postes.

Vous savez cinq fois, dix fois la valeur, pour le transport des lettres correspondances etc. Vous avez pour le service public des employés rétribués dix fois plus largement qu'ils peuvent légitimement mériter.

L'administration des postes est vicieuse, incapable, on pourrait ajouter inutile ou méchante. Le service public souffre et c'est les pauvres contribuables se plaignant. Que répond-on à ses justes plaintes, ce que l'on vient de répondre à la législature de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick : qu'on ne peut recourir à la législature provinciale, la direction de la poste.

C'est le ministre qui parle :

"Le département des postes pour les colonies est maintenant sous le contrôle du maître-général des postes pour le Royaume-Uni, et malgré l'immensité du travail nécessaire pour la surveillance d'arrangements si vastes il craignait qu'un changement qui tendrait à placer le contrôle de la poste dans les différentes colonies entre les mains de leurs législatures respectives ne fut préjudiciable et ne détruisît cette uniformité qu'il travaillait à établir dans tout l'Empire, et ne fit naître entre les différentes colonies des intérêts opposés qui ne pourraient manquer de nuire au bien général ; chaque colonie voulant avoir son propre tarif, tandis que l'uniformité qui régnait à présent entre toutes produisait le meilleur résultat."

Il répond à cette partie de l'adresse demandant une réduction des frais de port qu'il ne peut la reconnaître. Qu'il y a un déficit considérable dans le revenu du bureau de la poste pour la Nouvelle-Ecosse ainsi que pour le Nouveau-Brunswick, où les dépenses du transport sont très considérables. Qu'il craint néanmoins de remarquer que le changement qui a été fait dans ce département en chargeant le port des lettres d'après leurs poids produisit une diminution considérable en faveur des colonies.

Mais si on disait que cette diminution devrait être dix fois plus grande, en raison de la facilité des communications, de l'amélioration des routes, de la multiplicité des affaires et des échanges de lettres. Comment, pour envoyer une lettre à Québec, en été, on vous fait payer à la poste neuf pence ! et si vous expédiez vous-même un courrier qui s'en charge et la porte, il ne vous en coûte que quinze sous, prix du passage d'avant sur la ligne du peuple ! Voilà un exemple entre mille.

Il faut donc sans cesse agiter la question de l'administration et du tarif des postes dans les colonies. La réforme viendra peut-être un jour. L'Angleterre finira par comprendre que ses intérêts dans les colonies, sont les intérêts canadiens, et non pas les intérêts métropolitains. Il nous faut d'ici à quelques années un tarif uniforme réduit à six sous par lettre, par toute la province.

Le grand sujet des conversations à la ville est encore l'affaire des maisons de jeu. Les plus étranges révélations ont été faites par le nommé Ready. Tout est dévoilé, l'origine, la fondation d'un club-house, par des militaires, qu'on dit avoir été les aides-le-camp de notre ex-gouverneur, lord Metcalfe, les capitaines Brownrigg et Ballour ; à ces noms là on ajoute un grand nombre de militaires, et ce qui est plus extraordinaire, des membres du cabinet provincial !

On a beaucoup parlé autrefois de la conduite de quelques-uns des ex-ministres durant leurs jours de puissance. Quelques-uns des membres du ministère actuel en font bien d'autres, s'ils soutiennent des tripots comme celui de la rue Bonsecours.

L'entourage du gouvernement, et les conseils du gouverneur, les gardiens naturels de la morale publique, ceux qui devraient donner l'exemple des bonnes mœurs, de l'honnêteté, de la moralité ; ce sont ceux-là que l'on découvre à la tête d'un infâme repaire de voleurs ; et après cela, on s'étonne que quelques jeunes gens soient entrés dans cette maison ; mais la présence de personnages aussi haut placés, n'était-ce pas assez pour les séduire ? Pouvaient-ils se croire en mauvaise compagnie, avec des gentilhommes de la plus belle eau ? Le jeu est donc une des qualités, et partie de l'éducation d'un vrai gentilhomme ? Voilà la question qui pouvait se présenter après l'Esprit de nos jeunes gens.

Ces réflexions nous sont suggérées par la tournure que prend cette affaire. On a arrêté entre autres un jeune Canadien, et aujourd'hui c'est contre lui que se tournent les efforts du ministère public. Ce jeune monsieur a pu jouer comme les autres, gagner et perdre comme les autres ; Ready le grand coupable, est fait témoin de la couronne, on ne procède pas contre le principal ; mais ne fallait-il pas procéder comme en Angleterre ? Bah ! dans une colonie, on commence par la fin ; Ready, comme on peut le croire, jette la culpabilité sur ceux qui jouaient avec lui. Ce sont eux qui l'ont poussé à piller la Banque, etc, etc.

Maintenant il faut présumer des choses probables et raisonnables, Ready était dans une grande insituation financière ; et on sait que dans une Banque doit régner la plus grande surveillance, la plus grande exactitude en fait de comptes ; surtout avec les hommes qui composent le personnel de la Banque de l'Amérique du Nord, on pouvait croire qu'il n'y avait rien à désirer sous ce rapport ; on sait que le compteur doit rendre les comptes tous les soirs ! Est-ce raisonnable, est-ce possible de penser qu'il soit entré dans l'esprit des gentilhommes honnêtes sous tous les rapports qui jouaient avec Ready, que Ready, qui était un joueur renforcé depuis cinq à six ans, qui jouait à New-York, à Toronto, à Québec et ailleurs, jouait à même les fonds de la Banque ? Ça n'a pas de sens commun ; quand il dissipait les fonds de la Banque, quand tous les soirs il rendait ses comptes ?

Les Directeurs, agents et employés de la banque de l'Amérique du Nord sont donc aussi coupables d'une impardonnable négligence ? ne sont-ils pas la cause de la perte de Ready ? Mais encore aujourd'hui pourquoi s'acharner après des jeunes gens, et laisser échapper des honorables messieurs qui sont aussi coupables, cent fois plus coupables ! Faut-il des exemples ? prenez les parmi ces vieux citoyens, qui veulent gater notre jeunesse et la perdre. Que jamais la justice ne soit partielle, et qu'elle ne protège pas de son ombre, des hommes plus coupables, pour punir ceux qui le sont moins.

L'opinion publique saura flectre cette partialité apparente dans les derniers procédés judiciaires et à mesure que l'affaire s'éclaircira nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Hier matin, le grand jury a rapporté un bill contre M. E. LaMontagne, pour avoir reçu et recélé des valeurs pécuniaires considérables, les sachant dérobés à la banque. Ready est témoin du roi.

Les nouvelles arrivées ces jours-ci de l'Amérique du Sud sont importantes ; la flotte combinée de la France et de l'Angleterre a attaqué les forts de la rivière Parana, qui étaient en la possession de Rosas, et après un engagement qui a duré depuis 10 heures, à 6 heures, p. m. les batteries étaient prises d'assaut. Les alliés ont perdu 150 hommes et les troupes de Rosas 800.

Il était temps disent les journaux d'empêcher les républiques de Buenos-Ayres et Montevideo de ruiner le commerce de l'Amérique du Sud, par leurs sottises et insignifiantes querelles.

On parlait à Washington de changements à être faits dans le cabinet, et de la résignation de M. Buchanan, le secrétaire d'Etat. Le New-York Herald dit qu'il y a tant d'intrigues, de tripotages, dans l'administration et tant de divisions et de cliques dans le parti démocratique, que M. Polk n'est pas au bout de ses peines.

CONCERT DE MM. BERLYN ET VAN-MANEN. — Samedi soir, il y avait foule ; toute la haute société, la fashion, le monde élégant. Les artistes se sont surpassés et ont causé une satisfaction générale.

La Session Criminelle du Banc de la Reine continue. Lundi matin, Maccure, est amené à la barre accusé d'avoir été complice dans l'incendie du Palais de Justice de cette ville. Les témoignages contre l'accusé, au moment où nous écrivons ces lignes, sont assez précis et forts. Il était décidément en relation intime avec LePAGE, condamné pour le même crime. Mais on ne sait pas encore la contre-preuve ; ainsi ne préjugeons rien.

Au Mexique le général Paredes a formé un cabinet, dont les membres sont : Don Juan d'Almonte, ministre de la guerre, Don Castillo y Lauzan, "des affaires étrangères, Don Luis Parres, "du trésor, L'Evêque Beccara, "de la justice, Gen. Valancia, commissaires des monnaies, M. Slidel, le ministre américain, a reçu ordre de quitter le Mexique sans escorte ; on pense à Washington, que si le Mexique persiste, il y aura un blocus de tous les ports mexicains. Si la bataille commence quelque part, il est à craindre que ce soit comme un Irish row, c'est-à-dire que tout le monde s'en mêle.

Nous avons donné dernièrement un état des naufrages qui ont eu lieu dans le golfe St. Laurent dans la dernière saison. Voici maintenant le résultat des pertes de grains causées par ces naufrages.

Table with 5 columns: PLE, POIS, FLEUR, BEURRE, TRINCES. Rows include Pré-décompté, St. R. Jackson, Montréal, Elizabeth, Archaux, Lady Bagot, and a Total row.

EMIGRATION.

Le tableau suivant fait voir, en détail, l'émigration pendant l'année 1845.

Table with 2 columns: Nombre d'émigrants arrivés au port de Québec, 25,375, savoir ; Passagers de chambre, 633 ; de d'entrepont, 21,742 ; Total, 25,375.

Table with 2 columns: Adultes - Hommes, 8,433 ; Femmes, 8,058 ; Enfants de 14 à 15 ans, 3,003 ; Enfants au-dessous d'un an, 943 ; Total, 21,742.

Table with 2 columns: Passagers de chambre, d'entrepont ; D'Angleterre, 322 ; D'Irlande, 1,941 ; D'Ecosse, 160 ; Des ports d'en bas, 0 ; Total, 633 ; 21,742.

Table with 2 columns: Les adultes, hommes, sont classés comme suit ; De différents métiers, 637 ; Cultivateurs, 3556 ; Journaliers, 5192 ; Domestiques, 48 ; Total, 9133.

Table with 2 columns: DESTINATION ; Haut-Canada, 18,219 ; Bas-Canada, 2,400 ; Destination inconnue, supposé avoir laissé la province pour les Etats-Unis, 4,093 ; Total, 24,712.

Table with 2 columns: TABLEAU DU NOMBRE D'EMIGRANTS DEPUIS 1829 ; 1829, 1831, 1833, 1844 ; Total, 119284 ; 122261 ; 14958 ; 17981 ; 24291 ; 28644 ; 29143 ; 17983 ; 16283 ; 4108 ; 61833 ; 1901 ; 1831 ; 1777 ; 277 ; 6589 ; 16768 ; 96321 ; 123860 ; 45617 ; 433228.

Le Haut-Canada a reçu la plus grande partie de ces émigrants. Sa population s'est accrue de 230,000 habitants, de 1827 à 1845.

ALBUM

LITTÉRAIRE ET MUSICAL.

Grâce à une collaboration distinguée, nous présentons demain aux Abonnés de l'ALBUM Littéraire et Musical de la Revue Canadienne, une Livraison qui ne peut que faire honneur à la littérature du pays.

La TERRE PATERNELLE est à notre avis, un chef-d'œuvre de genre, qu'on peut présenter comme un modèle de narration et d'ensemble littéraire. Le style est simple, châtié et parfaitement convenable à l'épisode qu'il raconte. C'est bien la une brave famille Canadienne ; l'enfant du sol, tel qu'il est, religieux, honnête, paisible de mœurs et de caractère, jouissant de l'aisance et de la fortune, sans orgueil et sans ostentation, supportant avec résignation et patience, les plus grandes adversités.

La TERRE PATERNELLE renferme encore une de ces donations de père à fils, qui, le plus souvent, au lieu de rendre meilleure la condition de nos familles d'agriculteurs, augmentent la dissolution et le trouble sous le toit paternel ; plus de braves habitants, encore dans la vigueur et la force de l'âge, dans l'aisance, et des goûts austères de leur état, leur enlève l'amour du travail et de l'activité, et enfin, en leur faisant emprunter aux usuriers, complète leur ruine.

Telles sont les pensées morales et philosophiques qui sont le fond de cet intéressant épisode canadien, du reste l'épisode parlera pour lui-même, et des scènes aussi palpitantes d'intérêt que le NÔRRAVE AU RAUIS, LA DONATION, LE CHARIER, et surtout UN VOYAGEUR, sont au-dessus de tout éloge, et dignes de la plume de nos célèbres contemporains.

CHARLES GUÉRIN est le commencement d'un roman local, broché sur un grand genre social, nationale et politique. L'engagement des professions libérales dans le Bas-Canada.

Un roman, sur un pareil sujet, écrit par une plume, comme celle qui dès le premier chapitre, se montre si supérieure, si habile, si élégante, de tableaux de mœurs canadiennes, tracés par un peintre, qui aux premiers coups de pinceaux, jette dans son cadre des figures pleines d'intérêt, une scène animée, pittoresque et tout à la fois originale, neuve et en même temps exacte et d'une vérité locale parfaite ; un ouvrage plein des souvenirs du passé, d'actualité et d'avenir, qui durera au moins une année, voilà ce que nous promettons à nos abonnés.

A la lecture du premier chapitre, ils verront si ce que nous disons, est de trop. Des l'abord l'auteur charme par l'originalité et l'élégance de son style. Vous vous sentez entraîné ; vous êtes au pays ; devant vous se déroule le premier tableau, le magnifique panorama des bords du St. Laurent en bas de Québec. C'est bien cela, la patrie avec toute sa splendeur, sa nature grandiose et sublime, le grand fleuve, les hautes montagnes, les verts coteaux, les îles promontoires, les plaines verdoyantes, toute cette variété d'aspects et de paysages unique dans son genre et qui ne peut être surpassée en beautés.

Voulez-vous de suite l'intérêt local qui se répand sur tous les personnages et sur le héros qui nous semble bien digne d'attention. M. Wilby est un homme tout-à-fait aimable ; Louise est une délicieuse petite créature. Mme. Guérin est bien une bonne maman dans toute la vérité de l'expression. Enfin vous avez sans doute bien hâte, comme nous mêmes, de connaître la suite d'un ouvrage qui commence si bien.

Nous regrettons seulement une chose, c'est que l'auteur de CHARLES GUÉRIN, comme celui de la TERRE PATERNELLE garde l'anonymat ; mais c'est leur droit.

Le discours sur le BEAU SEXE, est inimitable, par la richesse de l'expression et la beauté exquise des idées. C'est bien notre aimable canadienne que notre ami a peint.

Nous remercions M. PELTIER de cette ville, pour son morceau de musique sacrée. Une pareille composition est chose nouvelle au pays. Honneur au jeune artiste ! Avant de terminer nous devons certainement une mention à M. STANISLAS DRAPEAU, notre CHIEF D'ATELIER, qui sait donner une forme élégante et tout-à-fait artistique à toutes ces belles productions canadiennes. M. Drapeau, dont le public a déjà pu admirer les talents, le bon goût comme artiste typographe a droit à tous nos éloges, et nous fait réjouir chaque jour d'avoir confié la conduite matérielle de nos publications en des mains aussi habiles.

MARIAGES.

En cette ville, ce matin, par messire Fay, Pierre Jacques Beaudry, écrivain notaire, à Dame Marie Marguerite Masson veuve Giguère.

A St. Hyacinthe, le 2 du courant, par le révérend messire Edouard Grévier, curé du lieu, Emmanuel Louis Rémy Couillard Desroses, marchand d'St. David, à Belle Charlotte Joseph, fille unique de Jasper Brewer, décapé, cédant lieu au nom dans le régiment de Meuron.

A Yamoucheville, le 27 de Janvier 1846, par messire S. J. N. Dumoulin, archiprêtre et curé, au André Gérin dit Lajolie, à Belle Sophie Adélaïde Riener, tous deux de l'endroit.

A Arichât, le 12 ult., par messire Naranda, prêtre missionnaire : M. John Morgan à Catherine Coulon, — M. Edward Martin à Ann Marchand, — M. André Boudrot à Madeleine Samson, — M. Léonard Bouclie, à Marie Peuplus, — M. Pierre Forgeau, à Judith Roy, — M. John Upton, à Angélique Landry, — M. Augustin Terrio, à Elise Le Blane, — M. Docteur Beausséjour, à Mélanie Paon, — M. Pierre Fougère, à Marianne Landry, — M. Daniel Fougère, à Sabine Landry.

A Ste. Anne de la Pointe, le 7 ult. M. Hilaire Guy, cultivateur du lieu, a célébré la 50ème anniversaire de son mariage avec Dame Angélique Caron. Ils ont tous deux âgés de 70 ans. Une foule considérable assistait à la cérémonie ; du nombre se trouvaient 32 enfants et petits enfants portant le nom de Guy.

DÉCÈS.

En cette ville, le 3, après une longue maladie, à l'âge de 62 ans. Dame Catherine Charbonneau, épouse de M. Amable Mousselet, respectable citoyen de cette ville, à l'âge de 62 ans et 7 mois. La mort de cette vertueuse dame, plonge dans l'affliction la plus profonde un époux qui l'adorait et d'un cercle nombreux de parents et d'amis qui n'oubliera jamais ces mémoires. Sa perte sera aussi vivement sentie que les pauvres ne sont de quels elle s'intéressait avec une charité qui ne s'est jamais démentie. Ses funérailles ont eu lieu vendredi dernier accompagné d'un concours nombreux de personnes de la plus grande respectabilité. C'était justice. — Com.

En cette ville, le 5 du courant, M. Thomas Durocher, fils, âgé de 21 ans et 5 mois. Il étoit dans l'infirmerie des parents inconsolables et un grand nombre d'amis.

En cette ville, le 1er M. John N. Ogilvy, fils de feu le colonel Ogilvy, âgé de 37 ans.

ANNONCES.

GRANDE VENTE DE LIVRES. LE SOIR.

S'ERA vendu aux Chambres d'Enca de Soussigné politiquement sans réserves, pour clore des consignations. VENDREDI prochain, le 13 du courant et les soirs suivants, par catalogue, une grande collection de LIVRES FRANÇAIS, formant environ 800 volumes et consistant en Livres de Droit, Médecine, Littérature, Religion, Histoire, et Livres d'écclésiastique, Papier à écrire Livres de Comptes, Gravures, Encre, Ombre, etc.

Parmi les livres se trouvent une grande quantité d'ouvrages historiques et littéraires aux premiers écrivains de l'époque, tels que Alexandre Dumas, De Balzac, Alphonse Broit, De Bernard, Comtesse 1788, Delphine Gay, De Girardin, Léon Gozlan, Hoffman, P. L. Jacob, Jules Janin, Paul de Kock, Lamennais, Méry, Comtesse Merlin, Michel Raymond, George Sand, Frédéric Soulié, Sta. Beuve, Emile Souvestre, Waldor, et aussi des œuvres de la Duchesse d'Abrantes, Charles Noddy, Casanova, Corbière, Foucher, Mde. Lafarge, etc.

Parmi les livres de droit, des ouvrages des grands jurisconsultes tels que Toullier, Duranton, Troplong, Sargny, Proudhon, Parlesau, Recal, Comte, Boulay-Paty, Mengoltri, Muehlenbruch, Toulet et Loizeau, Jouffroy, Fournier, Garnier, Pouclet, Michelet, L'Hermier, Beauchamp, etc.

Parmi les livres de médecine, chirurgie, chimie et littérature naturelle, des ouvrages de Broussier, Mergend, l'Allemand, Chilly, Roche et Sanson, Lebert, Broutaud, Louis, Becquerel, Bonclut, Froscenius, Rousset, L. Simon, Halmann, Boye, Dupuytren, Blandin, Vimont, Velpeau, Martin St. Onge, Guimand, Mance, Carus, Cuvier, Chelinas, Méral, Raquin, Cardelle, Jourdan, Grosourdy, Malgaigne, Londe, Revicelle, Parlin, Adelon, Huetter, André, Dutrochet, Hayes Duvalard, Jasson et Fouché, Desbrières, Auber, etc., etc.

Sarlines, Thoms et Cèpres à l'Hulle, macaroni, Pointes d'asperges, petits pois, charbon, primes au sirop, abricots, avec un assortiment de farine de Légumes, tel que Chataigne, petit pois, Lentilles, marais, aricot blanc, &c.

Une variété de Vins Français en Bouteille des meilleurs crus, Vieille eau de Vie en Bouteille, absinthe Suisse, Liqueurs d'anisette, Suc de fraises en bouteilles, &c. &c.

La vente chaque Soir, à SIX heures et Demie. J. D. BERNARD. Montréal, 10 février, 1846.

A VENDRE. La Première Livraison DE L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL de la REVUE CANADIENNE. POUR LE MOIS DE FEVRIER.

Sommaire de cette Livraison.

Bortle, (Poésie), par Mms. ANAIS SEGALAS.— Mon Dieu ! Phryx pour moi ! (Poésie), par MARCELINE DESPONDÉS-VALMONT.— Soupir, (Poésie), par JEAN REBOU, — Faim.— Mlle. de Montpensier et Lanzi, par le Baron WALKNER.— La Mort d'André Chemier, par A. FILON.— Le Génie de l'Homme, par Mousigneur FAYET.— Littérature Canadienne.— La Terre Paternelle, par un ANONYME.— Charles Guérin, par un ANONYME.— Le Beau Sexe, par PETER L. MCD.— O Salutaris Hostia ! (musique sacrée), par O. PELTIER.— Jeune Fille à quinze ans, Chansonnette, paroles de GUYTAVE LEMOINE, musique de Mlle. LOUISA PUGOT.

PRIX.—UN ECU.

Montréal, 10 février, 1846.

A LOUER.

AD EGRÉ à gré les MAISONS et dépendances situées sur le marché-neuf près des propriétés de S. GRIMALDI et occupées par les Sieurs BLANCHARD et autres.

Pour les conditions s'adresser à JOHN JORDAN, Ger., sur Notre Dame ou à

N. B. Si ces propriétés ne sont pas louées d'ici à SAMEDI, le 14 du courant, le bail en sera mis à l'encherir sur les lieux le dit jour à 10 heures du matin.

Montréal, 10 février, 1846.

A LOUER, et possession au 1er Mai, une MAISON neuve, en pierres de taille, à deux étages, bâtie sur une Terrasse, rue St. Denis, près de l'Évêché, avec écurie, remise, etc. S'adresser à L. A. HUGUET LATOUR, Rue St. Vincent, No. 18.

Montréal, 10 février, 1846.

A LOUER, DEUX MAISONS, sur la Place Albert, rue St. Urbain, bien situées, avec Bains, etc.

S'adresser à ALFRED LA ROCQUE, No. 50, Grande rue St-Jacques.

Montréal, 10 février, 1846.

LA SOIRÉE ANNUELLE, DE BIENFAISANCE,

En aide des fonds du Comité de Charité de la Société de Tempérance des Récollets.

URA Heu JUDI SOIR, le 12 du courant, dans la grande Salle des Ode FELLOWS, rue St. Jacques. Une bande de musique assistera, et toute sorte d'arrangements seront pris pour rendre la soirée agréable. Admission : Deux Dames et un Monsieur 10s.—Une Dame et un Monsieur 7s.—Un Monsieur 5s.

On peut se procurer des billets chez Messrs. Peter Dunn, rue Notre Dame ; J. & J. Mahony et D. Cotterell, rue McGill ; M. J. McDonell, rue St. François Xavier ; John Fitzpatrick et Peter M'Mahon rue St. Paul ; Bryan Haes et Thomas O'Bryan, faubourg Québec ; E. R. Fabre, St. Vincent ; et J. W. Herbert et Cle, rue Notre-Dame.

Le fauteuil sera pris à 7 heures.

Montréal, 10 février, 1846.

ASSEMBLÉE DE MONTREAL. LES SOUSCRIPTEURS sont avisés que le prochain BAL est fixé à LUNDI, le 16 du courant.

HENRY CHAPMAN, Secrétaire. Montréal, 6 février, 1846.